
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2009-2010

3 DÉCEMBRE 2009

PROJET DE DÉCRET

CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2009⁽¹⁾(2)

AVIS

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE LA JEUNESSE ET DE L'AIDE À LA
JEUNESSE
PAR **MME FLORENCE REUTER.**

(1) Voir doc. 54 (2009-2010) n° 5

(2) Voir Doc. n° 50 (2009-2010) n° 1 à 4.

La commission de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse a, au cours de sa réunion du 3 décembre 2009, examiné les projets de décret suivants : le projet de décret contenant l'ajustement du budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2009 (doc. 50 (2009-2010) n°1) et le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2010 (doc. 54 (2009-2010) n°1) – partim pour ce qui concerne ses compétences.

Les membres de la commission ont décidé à l'unanimité de présenter un avis commun à ces deux projets de décret.

L'ensemble de la discussion est repris dans l'avis présenté par la commission de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, soit le doc.54 (2009-2010) n°5.